

Hommage à André Pourquoié



Hommage à André Pourquoié

Cet hommage à André Pourquoié, disparu il y a quelques jours, a été rédigé par deux élus de la liste de 1989 conduite par André Pourquoié, Monique Henry et Jean-Marc Casella et par Michel Sanroma, maire de Vic-Fezensac de 2001 à 2014.

" Tant par sa dimension physique que morale, André Pourquoié a marqué de son empreinte, pleine d'humanité, de force de conviction, de justice sociale et de solidarité, la vie sociale et publique de notre cité.

Ces dernières années, il résidait à Fleurance près de sa fille Geneviève mais il n'avait jamais quitté le coeur et l'esprit de ses amis, qui toujours s'informaient par ceux qui savaient, de son état de santé.

Pendant plus de trois décennies, il sut avec ardeur s'investir dans son parcours d'enseignant, premier domaine de son engagement et prolonger son action en animant et dirigeant la colonie de Capbreton, il sut également faire don de sa personne sur un terrain de rugby pour entraîner jusqu'à la victoire son club et ses coéquipiers enthousiastes, on le connut aussi participant avec constance, au travail de l'Office de Tourisme pour mettre en valeur notre territoire et sa capacité d'accueil.

C'est, cependant, dans la vie politique locale que se révélèrent ses talents de débatteur au service d'un projet humaniste.

Il savait écouter, entendre la détresse, proposer des solutions, souvent dans la discrétion, et savait faire remonter ce qui pouvait relever de la justice sociale.

Longtemps chef de file des forces de gauche qu'il avait su fédérer depuis 1989, il a été de tous les combats, d'abord opposant dans l'assemblée municipale où jamais il ne laissait passer une affaire sans l'analyser au plus profond, il parvint en 2001, avec une équipe renouvelée, au poste d'adjoint au maire qu'il occupa avec bonheur et efficacité.

Partout, pour tous ceux qui l'ont côtoyé, André aura été un exemple de rigueur et d'intégrité.

Nous garderons pour toujours le souvenir d'un homme dont le dévouement et la générosité auront été sans limites au service de la population."